

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 3 mars 2014

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce troisième jour du mois de mars deux mille quatorze, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) : Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Absente (s) : Madame Marie-Noëlle Mercier, Conseillère
Madame Isabelle Vézina, Conseillère

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 - PRIÈRE

Mme Mélissa Girard, Mairesse, fait la prière d'usage.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

La Mairesse constate la présence de 4 Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 3 février 2014;
5. Dépôt des états financiers 2013;
6. Demande d'autorisation de passage et d'affichage temporaire pour le Grand Prix Cycliste et la Cyclo sportive de Charlevoix;
7. Mandater le cabinet BCF Avocats d'affaires dans tous les dossiers juridiques où précédemment la firme Heenan Blaikie avait été mandatée;
8. Appui à la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire »;
9. Renouvellement de l'adhésion à « L'Association des personnes handicapées de Charlevoix 2013-2014 »;
10. Inscription de l'inspectrice municipale aux formations suivantes : La gestion des plaintes et les recours en cas de manquement aux règlements le 21 octobre 2014 à Québec ainsi que la formation sur les installations septiques Bionest le 25 mars 2014 à La Malbaie;

11. Inscription de M. Toby Jean et Mme Marie-Noëlle Mercier concernant la formation pour les véhicules hybrides et les véhicules modifiés au propane;
12. Demande d'autorisation pour utilisation non agricole dans le dossier Jocelyn Harvey Entrepreneur inc. sur les lots 7-P et 8-P;
13. Dossier Porcherie L & R Pilote enr;
14. Surplus non affecté au montant de 94 911,00 \$;
15. Demande de l'OPP;
16. Modification de la résolution #2013-12-2352 concernant le montant de la cotisation annuelle 2014 de l'Association Touristique de Charlevoix;
17. Activité de financement du Club Lions Clermont-La Malbaie (demande de commandite) 2013-2014;
18. Vidange et valorisation des boues de fosses septiques;
19. Varia;
 - A) Demande de commandite provenant de la Maison des jeunes Esper-Ados;
 - B) Demande d'aide financière provenant de la Fabrique de Notre-Dame-des-Monts;
20. Correspondance;
21. Comptes à ratifier de février 2014;
22. Comptes à payer de février 2014;
23. Salaires du mois de février 2014;
24. Rapport de la mairesse, des conseillers et des conseillères;
25. Période de questions allouée aux contribuables;
26. Ajournement de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2014-03-2426

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2014

RÉSOLUTION 2014-03-2427

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 3 février 2014 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

5 – DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2013

RÉSOLUTION 2014-03-2428

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts accepte les états financiers 2013 de Monsieur Benoît Côté, de la firme Benoît Côté CA.

**6 – DEMANDE D’AUTORISATION DE PASSAGE ET D’AFFICHAGE
TEMPORAIRE POUR LE GRAND PRIX CYCLISTE ET LA
CYCLOSPORTIVE DE CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2014-03-2429

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un courriel de la part des Grands Rendez-vous Cyclistes de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE ce courriel a pour but de demander à la municipalité l’autorisation de passage et d’affichage temporaire pour le Grand Prix Cycliste et la Cyclo sportive de Charlevoix sur le territoire de la municipalité le 1er juin 2014;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’autoriser le passage et l’affichage temporaire pour le Grand Prix Cycliste et la Cyclo sportive de Charlevoix, le 1er juin 2014.

**7 – MANDATER LE CABINET BCF AVOCATS D’AFFAIRES DANS TOUS
LES DOSSIERS JURIDIQUES OÙ PRÉCÉDEMMENT LA FIRME HEENAN
BLAIKIE AVAIT ÉTÉ MANDATÉE**

RÉSOLUTION 2014-03-2430

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts détient une entente de services juridiques avec le cabinet Heenan Blaikie;

CONSIDÉRANT la dissolution du cabinet Heenan Blaikie;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la municipalité mandate le cabinet BCF Avocats d’Affaires dans tous les dossiers juridiques où la firme Heenan Blaikie avait été précédemment mandatée.

**8 – APPUI À LA CAMPAGNE « JE TIENS À MA COMMUNAUTÉ, JE
SOUTIENS LE COMMUNAUTAIRE »**

RÉSOLUTION 2014-03-2431

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts désire appuyer les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire »;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux revendiquent un meilleur soutien financier pour réaliser la mission pour laquelle ils ont été créés;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux sont indispensables au maintien du tissu social québécois et qu’ils constituent des lieux privilégiés que se donnent les communautés pour apporter des réponses à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts reconnaît l’apport positif des organismes de notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE notre volonté que le gouvernement s'engage en faveur des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'appuyer les deux demandes des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire » soit :

- Un financement à la mission adéquat
- Un programme national de financement qui assure leur pérennité.

9 – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À « L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX 2013-2014 »

RÉSOLUTION 2014-03-2432

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De renouveler l'adhésion à « L'Association des personnes handicapées de Charlevoix pour l'année 2013-2014 » au montant de 25,00 \$.

10 – INSCRIPTION DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE AUX FORMATIONS SUIVANTES : LA GESTION DES PLAINTES ET LES RECOURS EN CAS DE MANQUEMENT AUX RÈGLEMENTS LE 21 OCTOBRE 2014 À QUÉBEC AINSI QUE LA FORMATION SUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES BIONEST LE 25 MARS 2014 À LA MALBAIE

RÉSOLUTION 2014-03-2433

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire Mme Sylvie Dassylva, inspectrice municipale aux formations suivantes : La gestion des plaintes et le recours en cas de manquement aux règlements le 21 octobre 2014 à Québec ainsi que la formation sur les installations septiques Bionest qui aura lieu le 25 mars 2014 à La Malbaie et de payer les frais inhérents.

11 – INSCRIPTION DE M. TOBY JEAN ET MME MARIE-NOËLLE MERCIER CONCERNANT LA FORMATION POUR LES VÉHICULES HYBRIDES ET LES VÉHICULES MODIFIÉS AU PROPANE

RÉSOLUTION 2014-03-2434

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de la part de Mme Monique Marier;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but d'offrir à la brigade des pompiers de la municipalité une formation pour les véhicules hybrides et les véhicules modifiés au propane le 8 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est offerte au montant de 75,00 \$ par personne;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire M. Toby Jean et Mme Marie-Noëlle Mercier à ladite formation et de payer les frais inhérents.

12 – DEMANDE D'AUTORISATION POUR UTILISATION NON AGRICOLE DANS LE DOSSIER JOCELYN HARVEY, ENTREPRENEUR INC. SUR LES LOTS 7-P ET 8-P

RÉSOLUTION 2014-03-2435

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts dans sa résolution en date du 3 mai 2011 portant le numéro 2011-05-1450 appuyait le volet 1 pour un certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE la superficie projetée à ladite demande n'est toujours pas terminée d'exploiter à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE les parties des lots utilisés soient les lots 7 et 8 n'ont connu aucune interruption d'activité, ce qui leur concède leurs droits acquis et cela en vertu du règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE Jocelyn Harvey, Entrepreneur désire prolonger l'échéance du dossier # 371732 et ainsi permettre immédiatement que la date d'échéance soit reportée pour une période de 10 ans;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts appuie la demande de M. Jocelyn Harvey Entrepreneur inc. auprès de la CPTAQ pour l'exploitation d'une carrière sur les lots 7-P et 8-P situés dans le rang St-Antoine.

13 – DOSSIER PORCHERIE L & R PILOTE ENR

RÉSOLUTION 2014-03-2436

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une mise en demeure de Lavoie Gagnon, société d'avocats concernant le dossier « Porcherie L & R Pilote enr »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a communiqué avec Me Isabelle Landry, avocate sur son service première ligne afin d'avoir un avis juridique sur le sujet;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De répondre à Me Christine Gagnon de Lavoie Gagnon, société d'avocats en mentionnant que la municipalité garde les mêmes positions que la résolution # 2013-12-2363 concernant le refus de paiement de la facture de remorquage (facture # 157182) datée du 25 octobre 2014 et autorise Mme Marcelle Pedneault directrice générale a acheminé ladite lettre.

14 – SURPLUS NON AFFECTÉ AU MONTANT DE 94 911,00 \$

RÉSOLUTION 2014-03-2437

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De prendre un montant de 94 911,00 \$ à même le surplus non affecté pour le financement des travaux d'immobilisation pour l'année 2013.

15 – DEMANDE DE L'OPP

Ce point est remis à une réunion ultérieure.

**16 – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION # 2013-12-2352 CONCERNANT
LE MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE 2014 DE
L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DE CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2014-03-2438

Il EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De modifier la résolution # 2013-12-2352 en inscrivant le montant de 2 903,88\$ plus les taxes applicables concernant la cotisation annuelle 2014 de L'Association touristique de Charlevoix.

**17 - ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU CLUB LIONS CLERMONT-LA
MALBAIE (DEMANDE DE COMMANDITE) 2013-2014**

RÉSOLUTION 2014-03-2439

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une lettre Club Lions Clermont-La Malbaie le 3 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander une aide financière pour son activité de financement 2013-2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE verser une somme de 25,00\$ pour l'activité de financement 2013-2014.

18 - VIDANGE ET VALORISATION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

RÉSOLUTION 2014-03-2440

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accuser réception de la pétition concernant la vidange et la valorisation des boues de fosses septiques.

19 – VARIA

19 A) – DEMANDE DE COMMANDITE PROVENANT DE LA MAISON DES JEUNES ESPER-ADOS

RÉSOLUTION 2014-03-2441

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de commandite pour leur brunch cabane à sucre qui aura lieu le 13 avril 2014;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'offrir une commandite de 30,00\$ à la Maison des jeunes pour leur brunch cabane à sucre.

19 B) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROVENANT DE LA FABRIQUE DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

RÉSOLUTION 2014-03-2442

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de la part de la Fabrique de Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander une aide financière à la municipalité concernant une fêtes de la fidélité des couples qui aura lieu le 4 mai prochain;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'offrir un montant de 50,00\$ à la Fabrique de Notre-Dame-des-Monts concernant la fête de la fidélité des couples.

20 – CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION 2014-03-2443

- L'OPP de l'école Fernand-Saindon tient à remercier la municipalité pour sa participation au tournoi d'hockey bottine. Ils ont amassé une somme de 4 458,20 \$. Cette somme servira à l'ensemble des élèves de l'école Fernand-Saindon par l'achat de matériels ou pour différentes activités.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la correspondance ci-dessus mentionnée, soit et est, par la présente adoptée par le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

21 – COMPTES À RATIFIER DE FÉVRIER 2014

RÉSOLUTION 2014-03-2444

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration : 8 229,04 \$

Eau potable : -

Total : 8 229,04 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1225, 1226, 1230, 1231, 1232, 1235, 1236, 1237.

22 – COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2014

RÉSOLUTION 2014-03-2445

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de février 2014 :

Fonds d'administration : 4 845,48 \$

Eau potable : 302,82 \$

TOTAL : 5 148,30 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de février 2014 au montant de 5 148,30\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de **5 148,30 \$**;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

23 – SALAIRES DU MOIS DE FÉVRIER 2014

RÉSOLUTION 2014-03-2446

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois février 2014 au montant de 9 570,04 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de février 2014 au montant de 9 570,04 \$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO 1227, 1233, 1234, 1239, 1240, 1241.

24 – RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

La Mairesse et les conseillers (ères) font leur rapport.

25 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

26 – AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2014-03-2447

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit ajournée le 2 avril 2014 à 18h00. Il est 20 heures 35.

Mélissa Girard
Mairesse

Marcelle Pedneault
Directrice générale

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 7 avril 2014.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.